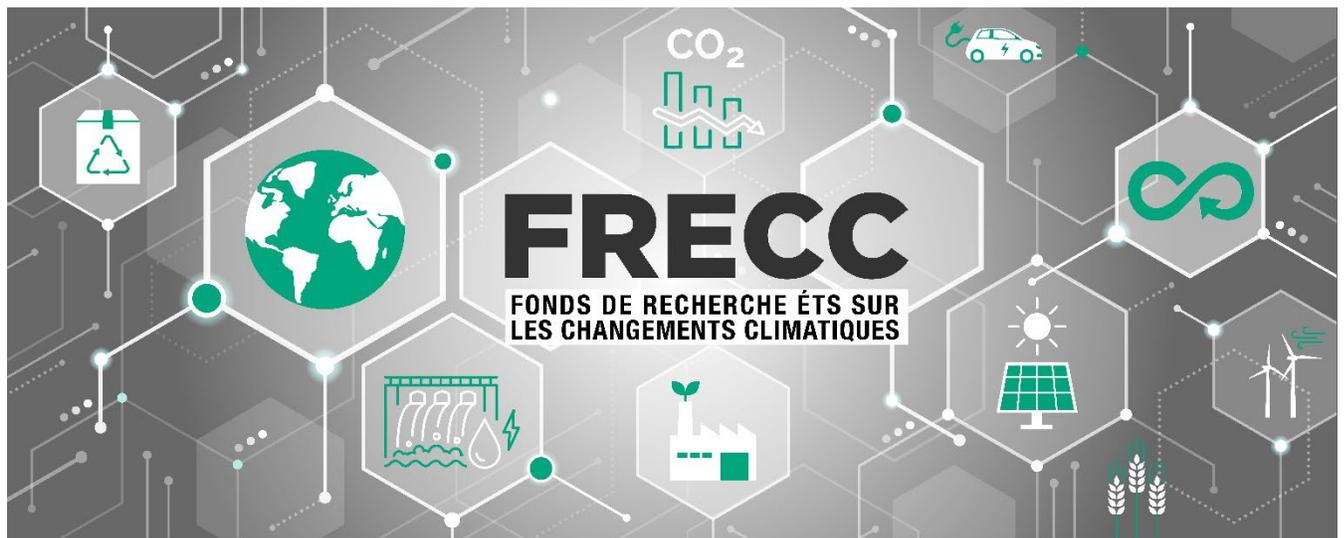




ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE
Université du Québec



Institut national
de la recherche
scientifique



1^{er} APPEL À PROJETS ÉTS-INRS DU FONDS DE RECHERCHE ÉTS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (FRECC)

Avril 2024

Avec la collaboration de



Description de l'appel à projets

- Cet appel à projets est lancé par le Fonds de Recherche ÉTS sur les Changements Climatiques (FRECC) conjointement avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).
- L'aide financière accordée pour le projet sélectionné dans le cadre de ce 1^{er} appel à projets est de **50 000 \$**. Le comité d'évaluation du FRECC sélectionnera **un (1) projet** dans le cadre de cet appel, dont la date limite de dépôt est le **31 mai 2024 à 16h00**.
- Les projets de recherche proposés peuvent être de nouveaux projets en démarrage ou, s'il s'agit de projets déjà entamés, ils devraient converger avec les objectifs du présent appel à projets.
- Cet appel à projets en équipe est dédié aux projets de recherche impliquant des membres du corps professoral de l'ÉTS et de l'INRS, bien que les collaborations externes soient les bienvenues.

Objectif du FRECC

- Soutenir des projets de recherche visant la lutte contre les changements climatiques (mesure et/ou réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), adaptation aux impacts des changements climatiques).

Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être dirigé par une équipe composée d'au moins un membre chercheur de chaque institution (professeur.e.s réguliers ou chercheur.euse.s institutionnels);
- Le projet doit impliquer au moins une personne hautement qualifiée (PHQ).

Autres considérations

- Le projet peut se faire en collaboration avec d'autres collaborateur.rice.s de l'ÉTS et de l'INRS, ou d'autres institutions académiques, privées ou publiques, pour autant qu'il implique au moins deux membres de la communauté de recherche de l'ÉTS et de l'INRS dont l'expertise est nécessaire pour mener à bien le projet;
- Le projet proposé doit soit :
 - 1- Cibler une réduction des émissions de GES par la mise en place de projets pilotes (effets directs) ou par la recherche de nouvelles technologies, nouvelles méthodes, procédés s'inscrivant dans un besoin déjà identifié. Les objectifs de réduction d'émission devront être chiffrés.
 - 2- Cibler le développement de méthodes ou d'outils pour la mesure des émissions de GES et l'évaluation des impacts sur les changements climatiques, pour le soutien à la prise de décision et au développement de plans d'action ou pour la communication et la mobilisation des parties prenantes envers la lutte contre les changements climatiques. Les retombées des méthodes et outils développés doivent être bien décrites.
 - 3- Cibler une réduction des coûts socioéconomiques et environnementaux associés aux changements climatiques en proposant des méthodes d'adaptation. Les retombées de cette adaptation doivent être chiffrées.
- Le projet retenu devra satisfaire les règles de conformité en vigueur (certifications et attestations requises, le cas échéant), ainsi que les principes de la conduite responsable en recherche.

Durée du projet

Jusqu'à 2 ans.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le montant octroyé par le FRECC dans cet appel à projets incluent :

- Des bourses ou autres rémunérations pour des PHQ;
- Du matériel ou des fournitures de recherche;
- Des frais de diffusion et de transfert de connaissances des résultats de la recherche;
- Des frais de déplacement pour rencontres entre membres de l'équipe de recherche des deux institutions;
- Des frais de déplacement ou d'inscription à un congrès ou colloque.

Procédure de dépôt

- L'appel à projets FRECC ÉTS-INRS sera lancé officiellement **le 17 avril 2024**.
- Une rencontre de maillage facultative est prévue et sera annoncée aux chercheur.euse.s des deux institutions par les canaux habituels. Cette rencontre aura lieu le 30 avril 2024, en format virtuel. Chaque participant disposera de trois minutes pour présenter ses expertises et ses idées de projets.

Lien pour inscription à la séance de maillage (en Zoom) du 30 avril 2024 :

https://inrs.zoom.us/meeting/register/tZUqcO6upzMrGNy3soeaIVy_Y16t6fJCTne3#/registration

Lien pour obtenir le gabarit Powerpoint à télécharger :

[Présentations chercheur.euse.s - Appel FRECC ÉTS x INRS \(Modèle PPT\)](#)

Lien pour déposer la présentation Powerpoint complétée (le dépôt doit être fait avant **le 29 avril 2024 à 12h00**) :

[Présentations chercheur.euse.s - Appel FRECC ÉTS x INRS \(PPT complétés\)](#)

- La date limite du dépôt des candidatures est **le 31 mai 2024 à 16h00**.
- Les demandes doivent être soumises via le formulaire en ligne :
🔗 Accéder au [formulaire](#)
- Joindre au formulaire en ligne les documents suivants en format PDF :
 - Une description du projet. Maximum deux (2) pages. Ce document doit préciser :
 - La description et les objectifs du projet ;
 - Les étapes et l'échéancier ;
 - Les transferts de connaissance prévus ;
 - Les livrables, les retombées et les résultats escomptés.
 - La description quantitative du potentiel de réduction d'émissions de GES (dans le cas d'un projet visant à réduire les émissions de GES), des retombées potentielles (dans le cas d'un projet axé sur la mesure et la prise de décision) ou des retombées de l'adaptation aux changements climatiques (dans le cas d'un projet axé sur l'adaptation). Maximum une (1) page.
 - Une explication du rôle de chacun.e des chercheur.euse.s dans le projet, démontrant la complémentarité des expertises de chacun. Maximum une (1) page.
 - La justification des dépenses. Maximum une (1) page. Ce document doit :

- Préciser comment sera utilisée la contribution du FRECC;
- Le cas échéant, expliquer les contributions des autres sources de financement.
- Format des documents à joindre :
 - **8½ po x 11 po** (216 mm x 279 mm), soit un « format lettre »;
 - Toutes les marges : minimum **2 cm**;
 - Police : **Times New Roman** (12 points);
 - Interligne **simple**;
 - Présence d'une pagination en bas de page (numérotation continue) **identifiant chaque page**;
 - Inscrit en en-tête : **Nom et Prénom de la personne candidate**;
 - Inscrit au pied-de-page : **nom ou titre du document joint**.
- La contribution du FRECC s'effectuera en un versement unique au début du projet (50 000 \$).

Limitation des demandes

- Les membres du corps professoral de l'ÉTS et de l'INRS peuvent déposer jusqu'à deux (2) demandes au programme FRECC dans le cadre de cet appel à projets en ÉTS-INRS.

Livrables à la suite de l'octroi de l'aide financière

Rapport final

Un rapport écrit (maximum de 2 pages) est demandé à l'équipe de recherche sélectionnée dans le cadre de cet appel à projets. Le rapport contiendra les éléments suivants :

- Résumé des résultats;
- Liste des publications et/ou communications.

Communication

L'équipe sélectionnée durant cet appel à projets devra communiquer les résultats de la recherche sous la forme d'une conférence virtuelle qui sera présentée à la fin du projet aux communautés scientifiques de l'ÉTS et de l'INRS.

Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- Objectifs du projet;
- Adéquation avec les objectifs de l'appel à projets;
- Qualité scientifique;
- Intégration des expertises des membres de l'équipe;
- Potentiel de réduction des émissions de GES du projet ou du potentiel d'adaptation;
- Transfert, diffusion et dissémination;
- Réalisme du budget et de l'échéancier.

Pour toute question, veuillez contacter :

Clément Rousseau

Directeur adjoint du secteur de l'administration de la recherche, Décanat de la recherche de l'ÉTS
clement.rousseau@etsmtl.ca